



Fédération des activités postales et des télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr <http://www.sudptt.org>

A l'attention de M. Philippe Wahl
Président de La Poste
5 rue du Colonel Pierre Avia
75757 Paris Cedex 15

Paris, le 3 octobre 2023

Objet : Préavis de grève 13 octobre 2023

La Fédération SUD PTT des Activités Postales et de Télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 24 heures pour la journée du vendredi 13 octobre 2023. Celui-ci débutera à 0h et se terminera à 24h00. Pour les services de nuit, ce préavis commencera le jeudi 12 octobre 2023 à 20 heures et finira le samedi 14 octobre 2023 à 7 heures.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des personnels, fonctionnaires et contractuels, de La Poste ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Ce préavis est déposé dans le cadre de l'appel intersyndical du 13 octobre contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes.

La fédération SUD PTT revendique :

- l'indexation des rémunérations sur l'inflation ;
- l'application de la prime pouvoir d'achat ou prime partage de la valeur à l'ensemble des postier-es, quel que soit leur statut ;
- la création d'un 13^e mois avec maintien des primes existantes ;
- l'augmentation du complément de rémunération (CDR) de 300€ par mois et mesures de rattrapage pour les années précédentes ;
- le versement des bonus, primes et challenges à leurs montants maximaux, fixes et sans condition de présentéisme ;
- la revalorisation de l'indemnité kilométrique basée sur le barème fiscal et revalorisation de l'indemnité repas.
- la prise en charge de la surcotisation par La Poste pour les postier-es à temps partiel de droit pour neutraliser l'effet sur le niveau de retraites ;
- la revalorisation de la Prime Ultra-Marine ;
- un plan d'investissement ambitieux dans les quartiers populaires et sur l'ensemble du territoire pour rétablir les services publics ;
- la garantie des libertés syndicales, l'arrêt des poursuites disciplinaires contre nos camarades syndicalistes, le respect de la libre circulation des militant-es syndicaux dans les établissements postaux ;
- la réintégration de l'ensembles des représentant-es syndicaux licencié-es ou révoqué-es ;
- l'arrêt des réorganisations, des suppressions d'emplois, des fermetures de sites et la CDIsation des collègues précaires qui le souhaitent
- le maintien de l'accès en extranet de tous les sites utiles aux démarches des postier-es

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Marie Vairon
Secrétaire Générale Sud PTT